

<https://perdonnet.fr/Challenges-au-merite-remise-des>



Challenges au mérite : résultats définitifs et cérémonie de remise des prix (mardi 18 juin)

- Projets -
Date de mise en ligne : jeudi 12 juin 2014

Copyright © Lycée Professionnel Auguste Perdonnet, BAC pro, CAP,
Formations industrielles et tertiaires, Internat 77 Académie de créteil - Tous
droits réservés

Challenges au mérite : résultats définitifs et cérémonie de remise des prix (mardi 18 juin)

Afin d'encourager l'assiduité et le travail, l'établissement a organisé, pour les élèves, un concours portant sur leurs résultats, leur mérite et leur assiduité.

Cérémonie de remise des prix

Elle aura lieu le mardi 18 juin à 18h00 au foyer ou à la demi-pension en présence des élèves Challengers et de leur famille.

Résultats définitifs :

Classe	1 ^{er} Challenger	Points	2 ^{ème} Challenger	Points
1 ELEC	Moussa	65	x	x
1 ECM	Satcheen	135	Ugo	107
1 EVS	Fidélia	175	Divine	152
1 SEM	Enzo	165	Kévin	147
1 MMA	Flavien	145	Valentin	135
SMRCA	Chloé	125	Enzo	113
SMRCB	Loïc	110	Thomas	106
SMRCC	Laurine	102	Sylvanie	97
STCI	Charly	149	Enzo	140
STMA	Jonathan	166	Loic	132
SMELEC	Esteban	139	Ludovic Kévin	98 98
SMEI	Mustapha	109	Lucas	102
3 ^{ème}	Romain	112	Jonathan	111

Classe	1 ^{er} Challenger	Points	2 ^{ème} Challenger	Points
1 VTE	Alexia	80	Thomas	69
1 ARCU	Axelle LI. (55), Axelle LE. (40)	110	Pierre-Henri	41
1 MCA	Julie	72	Lou	67
1 MCB	Morgane	82	Jérémy	75
1 MEI	Maxime	90	Aurélien	88
1 TCI	Amos	66	Erwan	55
1 TMA	Nicolas	70	Tom	63
MLDS	Celso	85	Brice	75

Fonctionnement :

Chaque trimestre, un nombre de points (entre parenthèses) est attribué à chaque élève par rapport à la moyenne générale, aux nombres d'heures d'absence, et au fait que les absences soient justifiées ou non.

Au 3^e trimestre, tous les points seront additionnés et les deux meilleurs élèves par classe seront récompensés lors d'une cérémonie par un chèque cadeau de 15 euros (pour le 1^{er}) et de 10 euros (pour le 2^e).

Résultats du 1^{er} semestre :

1VTE : Thomas (47), Emilie (32)
1ARCU : Axelle LI. (55), Axelle LE. (40)
1MCA : Théo (40), Julie (37)
1MCB : Jérémy (40), Morgane (35)
1MEI : Maxime (45), Aurélien (44)
1TCI : ex aequo = Antonin/Amos (33), Tom (30)
1TMA : Jakub (47), Tom/Théo (33)

Présentation :

Il s'agit d'un concours individuel dans chaque classe concernée, réalisé sur la période comprise entre la rentrée de septembre 2018 et juin 2019.

Il s'agit de récompenser les élèves les plus méritants selon les critères suivants :

- ▶ Résultats individuels 3 trimestres ou 2 semestres (seuil minimal de 10/20)
- ▶ Progression des résultats entre chaque trimestre ou chaque semestre
- ▶ Assiduité et ponctualité des trois trimestres ou deux semestres

Challenges au mérite : résultats définitifs et cérémonie de remise des prix (mardi 18 juin)

Un classement est effectué pour les 5 premiers élèves de la classe.

Les deux premiers élèves de chaque classe sont récompensés lors d'une soirée de remise des prix à la fin de l'année scolaire.

Si les observations des professeurs sur le bulletin scolaire sont négatives, cela peut compromettre l'obtention du challenge au mérite. Une moyenne de 0 dans une matière disqualifie un élève.

Objectifs

Les objectifs sont :

- ▶ d'inciter les élèves de chaque classe à adopter une attitude adaptée face au travail
- ▶ d'encourager les élèves les plus méritants à poursuivre leur progression.

Classes concernées :

3PRO MLDS

1ECM 1PROE 1EVS 1MMA 1SEM

SMRCA SMRCB SMRCC SMELEC STMA SMEI STCI

Système de points :

- ▶ > Résultats individuels :
classement dans la classe selon la moyenne, à chaque trimestre :
le 1er = 30 pts
le 2e = 25 pts
le 3e = 15 pts
le 4e = 10 pts
le 5e = 5 pts
les autres élèves = 3 pts

Exemple : si un élève arrive 3e au trimestre 1 et 1er au trimestre 2, il totalise 45 pts.

- ▶ > Progression des résultats individuels
Classement selon la progression des résultats entre le 1er, 2e et 3e trimestre :
5 pts et + : 30 pts
4 à 5 pts : 25 pts
3 à 4 pts : 15 pts
2 à 3 pts : 10 pts
1 à 2 pts : 5 pts

Exemple : si un élève a augmenté sa moyenne générale de 8/20 à 13/20, il totalise 30 pts.

- ▶ > Assiduité et ponctualité
Classement pour ceux qui auront comptabilisé le moins d'absences totales au 1er, 2e et 3e trimestre.
De 15 pts pour le 1er à 3 pts pour le 5e.

Classement pour ceux qui auront comptabilisé le moins d'absences injustifiées et/ou non valables.

De 15 pts pour le 1er à 3 pts pour le 5e.

Renseignements :

Mme Simon, CPE, et les collègues CPE

Dates à retenir :

Challenges au mérite : résultats définitifs et cérémonie de remise des prix (mardi 18 juin)

- ▶ > Conseil de classe du 1er trimestre : classement provisoire
- ▶ > Conseil de classe du 2e trimestre : classement provisoire
- ▶ > Conseil de classe du 3e trimestre : classement définitif
- ▶ > Juin : remise des récompenses (diplôme honorifique, cadeau)

Informations fournies par Mme Simon et les autres collègues CPE.